

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2019**

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite le 5 juillet 2019, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- les délibérations ont été affichées, par extrait, le lendemain.

Nombre de conseillers en exercice : 32

Présents : 25

Votants : 31

L'an **DEUX MIL DIX-NEUF**, le **jeudi onze juillet**, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni Salle de l'Orangerie à Montbrison, en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BAZILE, Maire.

Etaient présents : M. Christophe BAZILE, Maire, Président, Mme Catherine DOUBLET, M. Jean-Yves BONNEFOY, Mme Jeannine PALOULIAN, M. Olivier GAULIN, Mme Françoise GROSSMANN, M. Gérard VERNET, Mme Martine GRIVILLERS, M. Claude BERTIER, adjoints, M. Gérard BONNAUD, Mme Jacqueline VIALLA, Mme Christiane BAYET, M. Jean-Paul FORESTIER, Joël PUTIGNIER, Mme Claudine POYET, Mme Nadine MOUNIER, Mme Thérèse GAGNAIRE, M. Abderrahim BENTAYEB, M. Pierre CONTRINO, Mme Cindy GIARDINA, Mme Cécile MARRIETTE, M. Bernard THIZY, Mme Liliane FAURE, M. Norbert THIZY, Mme Raymonde BLANC, conseillers

Absents : Mme Mireille de la CELLERY, Mme Caroline COLOMBAN, M. Thomas GUERIN, M. Nabil TALIDI, Mme Sylviane LASSABLIERE, M. Bruno CHANVILLARD, Mme Bernadette PLASSE.

Mme Mireille de la CELLERY à Mme Catherine DOUBLET, Mme Caroline COLOMBAN à Mme Cécile MARRIETTE, M. Thomas GUERIN à M. Pierre CONTRINO, Mme Sylviane LASSABLIERE à Mme Liliane FAURE, M. Bruno CHANVILLARD à M. Bernard THIZY, Mme Bernadette PLASSE à Mme Raymonde BLANC.

Secrétaire : Cécile MARRIETTE.

En préambule, M. Christophe BAZILE annonce la démission de M. Alain GAUTHIER pour raisons de santé.

Il en profite pour saluer son action, il a géré les finances de main de maître, en bon père de famille. De même, il laisse le personnel de la Ville dans une situation apaisée.

Un Conseil Municipal se tiendra le jeudi 18 juillet à 19h30 salle des Cordeliers, pour procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal et l'élection d'un ou plusieurs adjoints.

. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2019.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de sa séance du 17 juin 2019.

Délibération n° 2019/07/01 - Cœur de Ville - Réhabilitation des anciennes usines GÉGÉ - Appel à projet « Réinventons nos cœurs de Ville » - Approbation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Considérant que Montbrison a été sélectionnée parmi les 222 villes labellisées Action Cœur de Ville pour une expérimentation intitulée "Réinventons nos cœurs de ville" au titre du projet de reconversion de la friche GÉGÉ à Moingt.

M. Christophe BAZILE expose qu'il est aujourd'hui indispensable de lancer un appel à projets auprès de groupements d'opérateurs disposant des compétences nécessaires (investisseurs, promoteurs, architectes, architectes du patrimoine, bureaux d'étude...). Le site GÉGÉ sera alors vendu au lauréat de cet appel à projets pour ensuite réaliser le projet de réhabilitation qu'il aura conçu selon les orientations fixées par la Ville et ses partenaires. En termes de programmation, il est ainsi attendu un projet à vocation d'habitat, de logements à destination des seniors en autonomie et de services de proximité.

Cet appel à projet aura lieu en deux temps. Jusqu'en fin d'année 2019, les groupements seront invités à se constituer et à déposer un dossier de manifestation d'intérêt. A l'issue de cette première phase, 3 groupements finalistes seront sélectionnés et travailleront jusqu'en juillet 2020 sur la conception d'un projet de reconversion du site GÉGÉ.

Les 2 groupements finalistes non retenus à l'issue de la phase 2 seront indemnisés à hauteur de 45 000 € chacun par la Ville, subventionnée à cet effet en partie par l'Etat (30 000 €).

Il propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le principe de l'appel à projets "Réinventons nos cœurs de Ville" pour le site GÉGÉ, ainsi que le règlement général de cette consultation tel que joint et de fixer le montant de l'indemnité aux 2 groupements finalistes non retenus à 45 000 € chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité approuve :

- le principe de l'appel à projets "Réinventons nos cœurs de Ville" pour le site GÉGÉ
- le règlement général de cette consultation présenté
- le montant de l'indemnité aux 2 groupements finalistes non retenus fixé à 45 000 € pour chacun des 2.

Délibération n° 2019/07/02 - Convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la Loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales organisant une complémentarité entre les forces de sécurité de l'Etat (Police et Gendarmerie Nationales) et la Police Municipale par la signature d'une convention de coordination,

Vu l'article L 2212-6 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant les modalités d'établissement d'une convention de coordination des actions de la police municipale et de la Gendarmerie Nationale,

Vu le Décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de police municipale

Vu la délibération n° 2016/04/03 du 26 avril 2016 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la dernière convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité,

Vu les avis favorables rendu par les services préfectoraux, de la Gendarmerie Nationale de Montbrison et du Procureur de la République du TGI de St Etienne,

Considérant que la précédente convention est arrivée à échéance ;

M. Olivier GAULIN propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la traditionnelle convention de coordination de la police municipale devenue entretemps pluricommunale et des forces de sécurité, laquelle veille à assurer une coordination plus étroite entre la Gendarmerie Nationale et la Police pluricommunale, notamment en soutenant les échanges d'informations et en autoriser la signature par M. le Maire.

Compte tenu de la mise en place de la convention de police pluricommunale entre Montbrison et Champdieu, cette dernière sera également signataire de cette convention de coordination.

Cette convention a pour vocation de définir les rôles et missions de la Police pluricommunale et de la Gendarmerie Nationale, la nature et les lieux des interventions des agents de Police pluricommunale, les modalités selon lesquelles les diverses interventions sont coordonnées avec l'objectif de garantir au mieux la sécurité des citoyens et la complémentarité entre la Police pluricommunale et la Gendarmerie Nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- approuve la traditionnelle convention de coordination de la police pluricommunale et des forces de sécurité
- en autorise la signature par M. le Maire.

Délibération n° 2019/07/03 - Loire Forez agglomération - Rapport d'activité 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-39,

M. Christophe BAZILE présente à ses collègues l'habituel rapport annuel de Loire Forez agglomération retraçant son activité sur l'année 2018 ainsi que le compte administratif pour l'année 2018.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

Délibération n° 2019/07/04 - Loire Forez agglomération - Programme Local de l'Habitat - Avis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et plus particulièrement ses articles L. 302-1 à L. 302-4-1 ;

Vu la délibération du 21 mars 2017 par laquelle Loire Forez agglomération a lancé l'élaboration d'un programme local de l'habitat à l'échelle des 88 communes du territoire ;

Vu la délibération du 13 novembre 2018 par laquelle le Conseil Communautaire a arrêté le projet de PLH ;

Vu la délibération n° 2019/02/01 du 11 février 2019 par laquelle le Conseil Municipal a rendu un avis favorable sur le projet de PLH ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 mai 2019 intégrant au projet de PLH les remarques des services de l'Etat et du SCOT Sud Loire ;

Considérant que les services de l'Etat et du SCOT Sud Loire ont fait plusieurs remarques qu'il convenait d'intégrer dans le PLH ;

M. Christophe BAZILE explique que la principale modification porte sur les 5 communes du territoire qui, bien que soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU, ne disposent pas, à ce jour de 20% de logements sociaux. Dans le projet de PLH tel qu'il avait été initialement arrêté, il était proposé de fixer l'atteinte de cet objectif pour l'horizon 2035. Dans le nouveau projet de PLH, au regard des remarques des services de l'Etat et du SCOT Sud Loire, il est proposé de se conformer au calendrier légal à savoir un objectif de 20% de logements sociaux (en prenant en compte le parc existant et sa croissance prévisionnelle) effectivement atteint en 2025. Les rythmes de production nécessaires à l'atteinte de cet objectif représentent un effort particulièrement important qui nécessitera d'initier l'ensemble des moyens mis à disposition des communes et des bailleurs sociaux et de compléter cette démarche par une action incitative de développement du conventionnement privé sur le parc existant. Il est également proposé de fixer un objectif de 25% de logements sociaux (par rapport à la production globale) pour les 2 communes dont la population approche les 3 500 habitants (seuil à partir duquel s'applique la loi SRU). Enfin, pour les communes de polarités, le rythme de 20% de logements sociaux (par rapport à la production globale) est maintenu ainsi que le rythme de 10 % pour les autres communes.

Les autres modifications apportées sont d'ordre rédactionnel.

Il propose au Conseil Municipal de bien vouloir rendre un avis favorable sur ce projet de PLH.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité donne un avis favorable sur le nouveau projet de PLH présenté par Loire Forez agglomération.

Délibération n°2019/07/05 - Finances - Cité Nouvelle - Réaménagement d'un prêt selon de nouvelles caractéristiques financières - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

SA HLM CITE NOUVELLE, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la Commune de Montbrison ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne du Prêt Réaménagée.

Le Conseil :

Vu le rapport établi par :

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

DELIBERE A L'UNANIMITE

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'Annexe « caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la Lignes du Prêt Réaménagée sont indiquées pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la Lignes du Prêt Réaménagée à taux révisables indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du Prêt Réaménagé référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0.75 % ;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Délibération n°2019/07/06 - Vérification et maintenance périodiques des équipements sportifs ou ludiques, jeux et aires de jeux collectives - Approbation de la convention d'adhésion - Autorisation de signature par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique et plus particulièrement ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

Considérant que la commune de Saint-Romain-le-Puy a proposé aux communes du territoire de constituer un groupement de commande pour la vérification et la maintenance périodique des équipements sportifs ou ludiques, jeux et aires de jeux collectives ;

Que le fait de constituer un groupement de commande permet de réaliser des économies d'échelle sur le coût des prestations et sur la charge d'élaboration des consultations ;

M. Jean-Yves BONNEFOY propose, au regard des besoins de la collectivité et de ce qui précède, de constituer un groupement de commande avec la commune de Saint-Romain-le-Puy et plusieurs communes du territoire pour lancer un marché relatif à la vérification et la maintenance périodiques des équipements sportifs ou ludiques, jeux et aires de jeux collectives. La commune de Saint-Romain-le-Puy est désignée coordonnateur du groupement et aura en charge le lancement et le suivi de la consultation. Il appartiendra à Montbrison de notifier son marché et de suivre son exécution. Il propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention constitutive du groupement de commande présentée, autoriser M. le Maire à la signer et désigner M. Jean-Paul FORESTIER comme représentant titulaire pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et M. Pierre CONTRINO comme suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité:

- approuve la convention constitutive du groupement de commande présentée,
- autorise M. le Maire à la signer
- désigne M. Jean-Paul FORESTIER comme représentant titulaire pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et M. Pierre CONTRINO comme suppléant.

Délibération n°2019/07/07 - Travaux d'aménagement de la cour de l'école élémentaire de Moingt avec création d'un mur de soutènement et d'un préau - Autorisation donnée au Maire de lancer la consultation et de signer les marchés à venir

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles 2122-21-1 et L2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique et plus particulièrement ses articles L 2152-1 à L 2152-4, R 2123-1 et R 2123-4 et R 2152-1 à R 2152-2 ;

Vu la délibération n°2019/06/09 du 17 juin 2019 par laquelle le Conseil Municipal a déposé une demande de permis de construire pour l'aménagement de la cour de l'école primaire de Moingt avec création d'un mur de soutènement et d'un préau ;

Considérant la nécessité de lancer une consultation pour la réalisation de ces aménagements ;

Mme Catherine DOUBLET propose que cette consultation recouvre les caractéristiques suivantes :

- sous la forme d'une procédure adaptée
- en 2 lots :
 - lot 1 : maçonnerie, ferronnerie et réfection de surfaces
 - lot 2 : charpente bois, couverture et zinguerie.
- Les critères d'analyse des offres suivants :
 - Prix /40
 - Qualité technique de l'offre /60

Le montant total de ces travaux est estimé à 185 000 € HT.

Elle propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le lancement de cette consultation et autoriser M. le Maire à signer les marchés qui en découleront ainsi que les éventuels avenants à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- approuve le lancement de cette consultation
- autorise M. le Maire à signer les marchés qui en découleront ainsi que les éventuels avenants à intervenir.

Délibération n°2019/07/08 - Zone de Survaure - Entreprise Arconic - Cession d'une parcelle de terrain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L.1311-9 à L.1311-12 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et plus particulièrement son article L.3211-14 ;

Vu la délibération n°2018 03 36 du 26 mars 2018 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le déclassement du domaine public d'une bande de terrain, d'une surface d'environ 28 m² ;

Vu la délibération n°2019/05/16 du 15 mai 2019 par laquelle, le Conseil Municipal a approuvé le déclassement d'une partie de l'impasse des Lupins ;

Considérant les travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité dans l'enceinte de l'entreprise Arconic ;

M. Jean-Paul FORESTIER propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la cession à l'entreprise Arconic de 28 m² de terrain situé Avenue Charles de Gaulle au prix de 6 € le m² soit un total estimé de 168 € et d'une parcelle d'une surface d'environ 60 m² située impasse des Lupins au prix de 6 € le m² soit un total estimé de 360 € et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes relatifs à ces dernières.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité:

- Autorise la cession des parcelles objets des présentes
- Autorise M. le Maire à signer tous les actes relatifs à ces dernières.

Délibération n° 2019/07/09 - Dénomination de voies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2213-28 ;

Mme Jeanine PALOULIAN expose que plusieurs habitations et une voie vont être créées en perpendiculaire de la rue Chantelauze. Elle propose au Conseil Municipal de bien vouloir dénommer cette voie « allée René Cassin ».

De même, une voie va être créée pour desservir de nouvelles habitations en embranchement avec le chemin du Bouchet. Elle propose au Conseil Municipal de dénommer cette voie « allée Antonia et Jacques Muron ».

Enfin, deux nouvelles voies vont être créées en perpendiculaire de la rue des Pures. Elle propose de dénommer ces voies « allée Aimé Prévost » pour celle située à hauteur du n° 13 de la rue des Pures et « allée Anne Dauphine » pour l'autre.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité décide de dénommer :

- la voie créée en perpendiculaire à la rue Chantelauze « allée René Cassin »
- la voie créée pour desservir de nouvelles habitations en embranchement avec le chemin du Bouchet « allée Jacques et Antonia Muron »
- la voie située à hauteur du 13 rue des Pures « allée Aimé Prévost »
- la 2nde voie située en perpendiculaire de la rue des Pures « allée Anne Dauphine »

Délibération n° 2019/07/10 - SIEL - Très Haut Débit - Conventions de déploiement par utilisation d'une servitude téléphonique - Approbation et autorisation de signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et plus particulièrement son article L.2122-4 ;

Considérant le déploiement du réseau THD ;

M. Olivier GAULIN explique que le SIEL souhaite utiliser la servitude téléphonique existante sur la parcelle cadastrée section BM 57, rue Marc Seguin, pour y faire passer la fibre optique. Aussi, il propose de consentir au SIEL une servitude pour établissement d'un réseau de communication électronique et ce à titre gracieux en approuvant la convention correspondante et autoriser M. le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention de servitude entre la Ville de Montbrison et le SIEL
- Autorise M. le Maire à la signer.

Délibération n° 2019/07/11 - SIEL - Très Haut Débit - Convention de déploiement pour la Maison des Permanences - Approbation et autorisation de signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Considérant le déploiement du réseau THD ;

M. Olivier GAULIN explique que le SIEL doit installer une ligne pour chaque local des immeubles. Dans ce cadre, un boîtier doit être installé dans chaque local de la Maison des Permanences. Pour ce faire, il convient d'autoriser le SIEL à installer cet équipement à la Maison des Permanences et ce pour une durée de 25 ans.

Il propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention correspondante et autoriser M. le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- approuve la convention de déploiement du THD à la Maison des Permanences avec le SIEL
- autorise M. le Maire à la signer.

Délibération n° 2019/07/12 - Education Jeunesse et Sports - Convention de subvention CGET - Politique de la Ville - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

M. Abderrahim BENTAYEB expose que la ville de Montbrison a déposé deux dossiers de demandes de subvention portant sur « la médiation éducative et sociale en faveur des jeunes de 13 à 20 ans » et « l'accès aux jeunes à une offre de loisirs socio-éducative » au titre du dispositif « Politique de la Ville ».

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a décidé de contribuer financièrement pour un montant de 26 000 €, respectivement à hauteur de 12 000 € pour le projet « médiation » et 14 000 € pour le projet « accès aux jeunes ».

Il propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention présentée pour l'octroi par le CGET à la ville de Montbrison de la subvention de 26 000 € et en autoriser la signature par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention de subvention CGET,
- En autorise la signature par M. le Maire.

Délibération n°2019/07/13 - Culture - Convention de partenariat financier entre Loire Forez Agglomération et la ville de Montbrison pour le Théâtre des Pénitents - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Considérant qu'environ 60% des spectateurs qui fréquentent le Théâtre des Pénitents sont des habitants de l'agglomération hors Montbrison ;

Mme Françoise GROSSMANN expose que le Théâtre des Pénitents, labellisé Scène Régionale et Scène Départementale, s'est imposé par la cohérence de son projet artistique et mène déjà de fructueuses collaborations avec les acteurs incontournables du territoire.

De 3 durant la saison 2016/2017, les opérations de décentralisation sont passées à plus d'une douzaine en 2018/2019 pour toucher un public nouveau et enthousiaste (environ 450 personnes dans des communes rurales sur la 1ère Ballade des Poly'sons).

La co-construction des actions avec Loire Forez agglomération est dès lors une évidence en termes de travail en direction des publics, de cohérence territoriale, de coordination des moyens à l'échelle du territoire, de crédibilité artistique et de développement.

Le projet artistique du Théâtre des Pénitents et la politique de développement culturel mises en œuvre par Loire Forez agglomération convergent et partagent les ambitions suivantes :

- Conduire des projets orientés vers le développement des publics (jeune public, jeunes actifs et public éloigné de la culture).
- Favoriser la pratique des usagers en menant des actions relevant de l'éducation artistique et culturelle.
- Garantir l'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle en mettant en œuvre des dispositifs de médiation culturelle.

En conséquence, les actions soutenues par Loire Forez agglomération dans le cadre de cette convention de partenariat financier porteront :

- d'une part sur les actions hors les murs du Théâtre des Pénitents,
- d'autre part sur les programmes d'accompagnement et de médiation.

Au regard des objectifs identifiés, les actions soutenues sont celles relevant des deux premiers axes du projet artistique du Théâtre des Pénitents: la chanson française et le théâtre.

Elle propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention avec Loire Forez agglomération, laquelle a pour objet de définir les conditions et les obligations de chaque partie relative aux projets portés par le Théâtre des Pénitents, que Loire Forez Agglomération entend soutenir financièrement, et d'en autoriser la signature par M. le Maire ainsi que celle de ses éventuels avenants à intervenir.

Mme Liliane FAURE souscrit à l'enjeu de la présence du Théâtre des Pénitents sur le territoire mais elle estime que va se poser la question de l'intercommunalisation du Théâtre des Pénitents pour accroître son rayonnement et sa pérennité.

Mme Françoise GROSSMANN répond que cette question, intéressante, n'est actuellement pas d'actualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- approuve de partenariat financier entre Loire Forez Agglomération et la Ville de Montbrison pour le Théâtre des Pénitents,
- autorise la signature par M. le Maire de la convention présenté ainsi que celle de ses éventuels avenants à intervenir.

Délibération n° 2019/07/14 - Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Modification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération n° 2019/06/17 du 17 juin 2019 laquelle comporte des erreurs ;

M. Christophe BAZILE propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications du tableau des effectifs suivantes :

Filière	Création	Suppression	Grade	% du poste	Date
Technique	1		Adjoint technique	100	01/09/2019
Médico-sociale		1	ATSEM Principal 1ère classe	100	01/08/2019
Administrative	1		Adjoint administratif principal de 1ère classe	100	01/08/2019
		1	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100	01/07/2019
Total	2	2			

Et de corriger les erreurs de la délibération du 17 juin 2019 en approuvant le tableau ci-après :

Filière	Création	Suppression	Grade	% du poste	Date
Technique	1		Adjoint technique	100	01/06/2019
		1	Agent de maîtrise principal	100	01/06/2019
		1	Adjoint technique	85,7 (30/35)	01/07/2019
	1		Adjoint technique	68,6 (24/35)	01/07/2019
		1	Adjoint technique	60	01/07/2019
	1		Adjoint technique	65,7 (23/35)	01/07/2019
		1	Adjoint technique	57,1 (20/35)	01/07/2019
	1		Adjoint technique	68,6 (24/35)	01/07/2019
		1	Adjoint technique	90	01/09/2019
	1		Adjoint technique	80	01/09/2019
	1		Adjoint technique Principal de 2cl	100	01/07/2019
		1	Adjoint technique	100	01/07/2019
	1		Adjoint technique Principal de 2cl	80	01/09/2019
		1	Adjoint technique	80	01/09/2019
	2		Adjoint technique Principal de 1cl	100	01/07/2019
		2	Adjoint technique Principal de 2cl	100	01/07/2019
2		Technicien Principal de 2cl	100	01/07/2019	
	2	Technicien	100	01/07/2019	
Administratif		1	Adjoint Administratif Principal de 2cl	100	01/07/2019
	1		Adjoint Administratif Principal de 1cl	100	01/07/2019
		1	Adjoint Administratif Principal de 2cl	80	01/07/2019
	1		Adjoint Administratif Principal de 2cl	95	01/07/2019
		2	Adjoint Administratif	80	01/07/2019
	2		Adjoint Administratif	95	01/07/2019
Police Municipale	1		Brigadier chef principal	100	01/09/2019
		1	Brigadier	100	01/09/2019
Total	15	15			

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble des modifications du tableau des effectifs présentées,
- Retire la délibération n° 2019/06/17 du 17 juin 2019.

. Compte-rendu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au Maire

2019/07/D	Décision approuvant une convention d'occupation de locaux à usage de bureaux situés 13 rue de Beauregard dans les locaux du Comité des Fêtes au profit de Montbrison Mes Boutiks
2019/09/D	Décision approuvant une convention de mise à disposition de locaux communaux situés au Centre Musical dans le cadre des actions en faveur de l'enseignement musical (Ville / LFA / Arémuz)
2019/10/D	Décision d'approbation du contrat permettant le versement du solde de l'emprunt à la CDC de 2 500 000 € pour la construction du futur FJT
2019/11/D	Décision de demande de subvention de 8000,00 euros au Théâtre des Pénitents dans le cadre du dispositif de fonds d'investissement pour l'équipement et l'itinérance mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
2019/12/D	Décision approuvant une convention de prêt d'un véhicule utilitaire par Loire Forez Agglomération pour le transport de matériel technique dans le cadre de la Ballade des Poly'sons
2019/13/D	Décision d'ajouts et modifications de tarifs de ventes d'articles de la boutique du Musée d'Allard.

Marchés de travaux

Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire	Montant HT
Travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire d'Estiallet - lot 1 élévateur	17/05/2019	Loire ascenseurs	42100	24 796,00 €
Travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire d'Estiallet - lot 2 gros œuvre	17/06/2019	Carbon Lambert	42510	25 000,00 €
Travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire d'Estiallet - lot 3 plâtrerie peinture	30/06/2019	Forez décors	42600	13 773,00 €
Travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire d'Estiallet - lot 4 carrelage faïence	17/05/2019	Archimbaud construction	42130	4 999,80 €
Travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire d'Estiallet - lot 5 serrurerie	17/05/2019	Blanchet groupe	42600	7 056,51 €
Travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable - Marché subséquent n°1 Chemin des Clos	07/03/2019	SOGEA	42354	28 507,80 €
Travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable - Marché subséquent n°2 Impasse de la Blanchisserie	07/03/2019	SMTP	42600	55 794,74 €
Travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable - Marché subséquent n°3 Rue des Aubépines	20/03/2019	SMTP	42600	105 279,07 €
Travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable - Marché subséquent n°4 Chemin de Rio	17/05/2019	SADE	42840	70 758,75 €
Travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable - Marché subséquent n°5 rue de la Préfecture	30/05/2019	SMTP	42600	32 769,14 €
Travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable - Marché subséquent n°6 rue Jeanne d'Arc	30/05/2019	SMTP	42600	49 385,76 €
Travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable - Marché subséquent n°7 Rue de curtieux rond point crayons-rue Jeanne d'arc	14/06/2019	SMTP	42600	46 644,06 €
Travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable - Marché subséquent n°8 Rue de Curtieux de la rue Jeanne d'arc au chemin de rio	20/06/2019	LMTP	42840	65 132,00 €

Marchés de services

Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire	Montant HT
Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition d'une maison et la reconstruction d'un mur de soutènement	12/03/2019	Vincent Desvignes Ingenierie	42000	8 850,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la cour de l'école primaire de Moingt	04/04/2019	Ahah Architecture	69230	4 000,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un jardin médiéval	04/04/2019	Ahah Architecture	69230	3 600,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du sol sportif du gymnase André Daval	05/04/2019	Paccoud Ingénierie	42700	7 125,00 €
Mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'un espace sport sur le site des	16/04/2019	Alpes Contôles	42390	6 670,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'entrée du cimetière communal	14/05/2019	Jean-Michel Verney Carron	42100	5 000,00 €
Prestation de numérisation des registres d'état-civil de Montbrison par l'indexation des filiations et des mentions marginales	29/05/2019	Numerize	67240	6 995,60 €
Réalisation d'une étude expérimentale visant à supprimer les nuisances engendrées par les choucas Boulevard Carnot	18/06/2019	France Nature environnement Loire	42100	12 650,00 €
Hébergement des artistes pour le théâtre des Pénitents	25/06/2019	Marytel	42600	Maxi : 20 000 €/an Durée 1 an
Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un terrain synthétique au stade la Madeleine	30/01/2019	Paccoud Ingénierie	42700	20 625,00 €
Etudes pour la mise en lumière de la Collégiale Notre Dame	05/04/2019	Alain Guilhot Lumière	69001	25 000,00 €

Marchés de fourniture

Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire	Montant HT
Fourniture de papier et d'enveloppes - lot n°2 Enveloppes	07/03/2019	Alpha bureau	43120	Maxi 3 000 € HT/an 1 an reconductible 3 fois
Fourniture de peinture et accessoires - lot 1 peinture	25/06/2019	Couleurs de tollens	92583	Maxi : 14 000 €/an 1 an reconductible 3 fois
Fourniture de peinture et accessoires - lot 2 accessoires	25/06/2019	Couleurs de tollens	92583	Maxi : 7 000 €/an 1 an reconductible 3 fois
Marché subséquent n°1 - Fourniture et acheminement de gaz pour l'ensemble des sites de la ville de Montbrison	22/02/2019	Gaz de Bordeaux	33300	176 563,90 €

Intitulé marché	Entreprise	N° avenant	Montant HT initial	Montant HT avenant HT	Nouveau montant marché HT	% variation cumulée	Date signature	
Remplacement des menuiseries extérieures bois et des luminaires d'Estallat - lot 1 menuiseries extérieures bois	Menuiserie Genevrier	1	108 301,45 €	4 397,00 €	112 698,45 €	4,06%	12/09/18	Avenant 1 - Travaux en plus et en moins
Désamiantage, déconstruction et démolition de l'école Jeanne d'Arc	SMTP	1	36 850,00 €	1 950,00 €	38 800,00 €	5,29%	12/09/18	Avenant 1 - Modification de la technique de désamiantage
Transport scolaires et périscolaires réguliers	Cars Planche --> Keolis Autocars Planche	2	91 890,01 €	NC	NC	NC	17/12/18	Avenant 2 - Avenant de transfert suite fusion/absorption
Fourniture de compteurs eau et modules radio	M2O CITY --> Birdz	1	102 886,94 €	NC	NC	NC	17/12/18	Avenant 1 - Avenant de transfert suite fusion/absorption
Fourniture et achèvement de gaz pour l'ensemble des sites de la ville de Montbrison	ENGIE	1	240 407,84 €	NC	NC	NC	18/02/19	Avenant 1 - Prolongation de deux mois
Fourniture de matériels et matériaux pour les services techniques - lot n°4 serrures et verrous	Berhet La Quinc Hightech --> Trepois Decamps	1	NC	NC	NC	NC	08/02/19	Avenant 1 - Avenant de transfert suite changement de nom
Fourniture et pose de cabines sanitaires P/MR	MPS Toilettes Automatiques	1	68 025,00 €	1 175,00 €	69 200,00 €	1,73%	14/02/19	Avenant 1 - Eléments en plus: 2 supresseurs + 1 cuve
Maîtrise d'œuvre pour l'implantation d'une résidence sociale FJT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital	Fabre Speller	1	348 250,00 €	47 715,50 €	395 965,50 €	13,70%	12/02/19	Avenant 1 - Forfait de rémunération définitive
Travaux d'électricité et SSI sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville	Bonnaire Electricité --> Bonnaire	1	37 646,90 €	NC	NC	NC	20/02/19	Avenant 1 - Avenant de transfert suite changement de nom
Exploitation thermique et entretien des installations de chauffage et de climatisation - lot n°2 Climatisation	SNEF	1	2 030,00 €	470,00 €	2 500,00 €	23,15%	11/02/19	Avenant 1 - Ajout/retrait de sites
Exploitation thermique et entretien des installations de chauffage et de climatisation - lot n°1 Chauffage	EZS	4	18 015,00 €	269,84 €	19 155,84 €	6,33%	11/02/19	Avenant 1 - Ajout/retrait de sites
Travaux d'électricité et SSI sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville	Bonnaire	2	37 646,90 €	2 314,20 €	39 961,10 €	6,15%	14/02/19	Modification des prestations
Accord-cadre - Travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable	Cholton	1	5 548 000,00 €	NC	NC	NC	26/03/19	Avenant 1 - Ajout de nouveaux prix
Accord-cadre - Travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable	LMTP	1	5 548 000,00 €	NC	NC	NC	26/03/19	Avenant 1 - Ajout de nouveaux prix
Accord-cadre - Travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable	SADE	1	5 548 000,00 €	NC	NC	NC	26/03/19	Avenant 1 - Ajout de nouveaux prix
Accord-cadre - Travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable	SOGEA	1	5 548 000,00 €	NC	NC	NC	26/03/19	Avenant 1 - Ajout de nouveaux prix
Accord-cadre - Travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable	SMTP	1	5 548 000,00 €	NC	NC	NC	26/03/19	Avenant 1 - Ajout de nouveaux prix
Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition d'une maison et la reconstruction d'un mur de soutènement	Vincent Desvignes Ingénierie	1	8 850,00 €	7 300,00 €	16 150,00 €	82,49%	27/06/19	MOE complémentaire
Réhabilitation du sol sportif du gymnase André Daval	GSR sols sportifs	1	140 917,90 €	7 055,00 €	147 972,90 €	5,01%	25/06/19	Plus et moins values



secrétaire de séance
Cécile MARRIETTE.